

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2026 /2027

N° DE LICENCE (SI RENOUVELLEMENT) :

FEMME

☐

HOMME

☐

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Remise de votre inscription L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

☐

Fiche d'inscription complétée **et signée**

☐

Paiement de la cotisation (cf. tableau ci-dessous)

☐

Certificat médical OU attestation « questionnaire de santé »

☐

Justificatif (si tarif préférentiel)

Cotisation saison 2026/2027 - Tarifs de septembre à juin

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques.

	Forfait Gymnastique en salle	Marche (Nordique et/ ou multimarche)	Forfait Gymnastique + Marche (Nordique et/ou multimarche)
Adhésion à l'association	169€	99€	244€
(+) Licence FFEPGV (obligatoire)	+ 31€		
COTISATION TOTALE (si paiement en 3 fois)	200€ (90€+55€+55€)	130€ (60€+35€+35€)	275€ (115€+80€+80€)
(-) Tarif préférentiel (-20€)	Motifs : <i>couples, familles, en recherche d'emploi, étudiants, – de 18 ans, Bénéficiaires de l'AAH</i>		
COTISATION TOTALE DUE APRÈS RÉDUCTION	180€ (80€+50€+50€)	110€ (60€+25€+25€)	255€ (105€+75€+75€)

1 ou 3 **chèque(s)** à l'**ordre** de la **GV Lévigac**

☐

Chèques ANCV

☐

Virement en 1 fois

☐

Avez-vous besoin d'une **facture** ?

Oui

Non

Informations sur l'adhésion et la licence à la Fédération Française de Sport Vitalité

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, le certificat médical n'est plus demandé. L'adhérent doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFSV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur notre site internet : www.gvlevignac.com ou sur simple demande par mail gvlevignac@gmail.com auprès des membres du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale L'association est administrée par un Bureau constitué de bénévoles. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à la fédération à l'adresse suivante « contact@ffepgv.fr ».

Droit à l'image Nous souhaitons prendre occasionnellement des photos pour illustrer les cours sur les supports de communication de l'association (site internet gvlevignac.com et flyers). Il s'agit de photographies de groupe ou bien de vues montrant des personnes en activité. Les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier les pratiquants. L'usage des images est sans but lucratif. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit de vous écarter lors des prises de vue, soit de masquer votre visage.

Je cède à l'association GV Lévigac mon droit à l'image

Oui

Non

Date et signature du licencié